

# JEUNESSE ET SPORTS DANS LES RECTORATS ET DSDEN

Même si le déménagement physique des agents pourra intervenir ultérieurement, les personnels Jeunesse et Sports rejoindront, le 1er juin 2020, les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) qui seront créées au sein de chaque rectorat de région académique ainsi que les services Jeunesse et Sports qui seront créés au sein de chaque DSDEN. Mais, à quelques mois de l'échéance, il reste de nombreuses inconnues.

La place des professeurs de sport exerçant leurs missions de Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) dans la nouvelle organisation n'est d'ailleurs pas tranchée. En effet, dans un rapport demandé par la ministre des sports à 2 « tiers de confiance », 1 seul des 3 scénarios propose qu'ils intègrent, avec leurs collègues, les DRAJES. Les 2 autres scénarios envisagent leur transfert au privé (fédérations) et leur extinction, à plus ou moins long terme. Or, les CTS représentent plus de la moitié des effectifs des professeurs de sport ! Si les 1 157 conseillers techniques régionaux (CTR) et nationaux (CTN) n'intègrent pas les DRAJES, comment leurs 597 collègues exerçant les missions de Conseiller d'Animation Sportive (CAS) au niveau régional et départemental pourront-ils mettre en œuvre

les politiques publiques sur tous les territoires et dans la proximité ?

Quant aux missions, si tout le monde s'accorde sur le fait que les profs de sport n'ont aucune vocation à remplacer des enseignants d'EPS mais doivent continuer à exercer leurs missions statutaires en dehors du temps et du cadre scolaire, ils ne doivent pas voir leur périmètre d'intervention recentré sur la mise en œuvre du Service National Universel (SNU) !

Le SNEP-FSU, qui considère que le rapprochement entre Jeunesse et Sports et l'Éducation Nationale peut être l'opportunité de renforcer les complémentarités des politiques éducatives (cf. propositions du SNEP-FSU sur le pôle éducatif sur <http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>), reste très vigilant, n'oubliant pas que ce projet s'inscrit dans le même cadre que les autres réformes en cours (transformation de la Fonction Publique et projet de réforme des retraites) ...

Pour défendre les services publics et lutter contre le projet de société du gouvernement, enseignants d'EPS et professeurs de sport, agissons avec le SNEP-FSU !

[gwenaelle.natter@snepfsu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfsu.net)

## MUTATIONS : les enseignant.es d'EPS attaché.es au rôle de leurs élu.es !

Les nombreux stages mutations Inter organisés par les sections académiques du SNEP-FSU ont connu une affluence encore plus importante que les années passées. A l'occasion de ces stages, les élu.es ont présenté les nouvelles dispositions concernant l'organisation du mouvement suite à la promulgation de la loi de transformation de la Fonction Publique cet été.

Les demandeurs et demandeuses de mutation sont laissé.es seul.es face à l'administration qui va gérer le mouvement 2020 de façon opaque. En effet, les commissaires paritaires qui auparavant pouvaient assurer le contrôle de l'ensemble des demandes pour faire respecter le droit de chacun dans le cadre de l'intérêt général, n'ont plus aucun document, ne sont plus consulté.es ni en groupe de travail ni en Formation Paritaire Mixte qui pourtant permettaient de réparer nombre d'erreurs.

Les collègues ayant participé aux stages SNEP-FSU, ou qui nous contactent, sont unanimes pour dire combien le travail

des élu.es est indispensable à leurs yeux pour faire respecter équité et transparence. Preuve en est le SNEP-FSU est dépositaire d'un grand nombre de fiche de mandatement lui permettant d'assister les collègues qui constateraient des erreurs et/ou n'auraient pas obtenu leur mutation. Cette dynamique du mandatement va s'amplifier avec la phase Intra du mouvement 2020 qui se révèle être la phase dans laquelle apparaissait le plus grand nombre d'erreurs.

Le SNEP et la FSU continuent de dénoncer cette attaque inacceptable à l'égard du paritarisme qui était pourtant un pilier de la Fonction Publique comme le gage aux agent.es d'être défendu.es face aux décisions de l'administration.

Cette année c'est la mobilité (mutations, détachement) qui est impactée par cette loi scandaleuse, mais dès 2021 ce seront aussi les questions de carrières (avancement, promotion) qui seront confisquées au contrôle des élu.es. Ainsi ce sont tous les personnels qui seront touchés.

Dans le contexte de la bagarre sur le projet de réforme des retraites Macron qui concentre notre activité et notre engagement, nous entendons poursuivre avec vous le combat contre la loi de Transformation de la Fonction Publique et donc le retour des prérogatives des instances CAP et FPM.

Nous vous proposerons au cours du premier trimestre 2020 un outil revendicatif qui permette de saisir le président de la République pour l'informer de notre rejet massif de cette loi et ses incidences dans la gestion de notre carrière.

En tout cas n'hésitez pas à nous tenir informé.es de tout problème rencontré dans votre demande de mutation 2020 à l'issue de l'affichage de vos vœux et barèmes courant janvier. Le SNEP-FSU et l'ensemble de ses élu.es sont à votre écoute et vous accompagneront tout au long du processus. Appuyez-vous sur leur expertise pour faire respecter vos droits.

Des élu.es engagé.es au quotidien !

[polo.lemonnier@snepfsu.net](mailto:polo.lemonnier@snepfsu.net)